

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
de

S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09
Télécopie : 04 50 72 63 08

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SCIEZ:

Mardi 31 mai 2011 à

A 20h pour recevoir Monsieur Georges Constantin, Conseiller Général,

A 20h30 pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée

Sciez, le 24-05-2011

Le Maire,

Jean-Luc Bidal



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2011

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29-04-2011

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès verbal de l'Assemblée du 29-04-2011, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

QUESTIONS A DELIBERER

1-Décision sur le positionnement de la commune de Sciez dans le Schéma Directeur de Coopération Intercommunale

2-Décision de création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial pour le Tourisme

3-Jumelage avec Wasselonne : Signature de la Chartre de Jumelage

4-Convention de Coopération Décentralisée avec Madagascar

5-Acquisitions foncières :

5-1 : Acquisition à l'euro symbolique chemin des jointes

5-2 : Actes administratifs : Purge des privilèges et hypothèques

5-3 : Voies communales Lotissement du Moulin de Coudrée

6-Acquisition car scolaire : Validation du choix de la C.A.O

7-Budget Primitif 2011 : Décision Modificative N°2

8-Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

9-Astreintes de déneigement service technique hivers 2010-2011

DECISIONS DU MAIRE :

(Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DM N° 2011-55 du 29-04-2011

Objet : Prestations supplémentaires au PLU

Vu l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en cours et réalisé par l'Agence des Territoires selon convention du 30 octobre 2008,

Vu l'article 6.1 de ladite convention, évoquant d'éventuelles prestations supplémentaires à réaliser en cours de mission,

Considérant la nécessité d'approfondir les réflexions et de renforcer les justifications avant présentation du projet,

Considérant l'offre de prestations supplémentaires de l'Agence des Territoires en date du 26 avril 2011 d'en coût hors taxes de 3 900 euros,

Le Maire décide

De passer et signer offres de prestations supplémentaires avec l'Agence des Territoires à Metz-Tessy,
De fixer le prix de cette prestation supplémentaire à 3 900 euros HT.

DM N°2011-56 du 29-04-2011

Objet : Contentieux loyers Commune/Royer - Choix d'un avocat

Considérant que Monsieur Royer se maintient sans droit ni titre dans un logement de fonction sont les loyers sont acquittés par la Commune de Sciez,

Considérant la nécessité d'obtenir son expulsion auprès d'une juridiction compétente,

Considérant la nécessité d'obtenir le remboursement des loyers indûment payés par la Commune de Sciez,

Considérant que la Commune de Sciez se doit d'être représentée par un avocat dans cette affaire,

Le Maire décide

De faire appel au Cabinet REBOTIER-ROSSI ET ASSOCIES, Avocats à Lyon et Thonon-les-Bains pour intenter dans les intérêts de la Commune de Sciez une action devant le Tribunal d'instance de Thonon-les-Bains tendant à obtenir en référé l'expulsion de Monsieur Royer de son logement de fonction ainsi qu'une provision au titre des loyers indûment versés par la Commune.

DM N° 2011-57 du 19-05-2011

Objet : Réalisation d'une terrasse en bois IPE / Scène sur l'eau

Considérant le projet en cours d'aménagement de la scène sur l'eau,

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 6 avril 2011 sur la plate forme des marchés publics www.mp74.fr

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide

De passer et signer marché à procédure adaptée avec l'entreprise CHALETS BALLY SARL à Sciez pour la fourniture et la pose d'une terrasse en bois IPE pour la scène sur l'eau.

De fixer prix de cette réalisation à 8 300 euros HT.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* QUESTIONS DIVERSES

* COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

* POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS / COMMUNICATIONS ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

* RENDEZ-VOUS DU MOIS